



REUNION DU BUREAU EXECUTIF du 27 octobre 2015

Le Bureau Exécutif du Comité d'Alsace s'est réuni le mardi 27 octobre 2015 à 9 heures 30 à la Maison du Bridge d'Alsace.

Etaient présents :

Le Président : Gérard A.SILBERSTEIN

Les membres du Bureau Exécutif : MM. Guy BERENGUER, Yves GUILBERT, Francis WOLFF et André SCHROEDER.

1. Compte-rendu du Conseil Fédéral du 16 octobre 2015

• Finances

- Le nombre de licenciés baisse encore, mais moins que les années précédentes.
- Environ 60% des licences « bienvenue » ont été renouvelées.
- Les seniors représentent plus de 75% des bridgeurs, les scolaires sont à 8%.
- Beaucoup d'actions ont été reportées suite aux décès et maladie de plusieurs responsables (cf. compte-rendu de l'assemblée Générale du 26 septembre 2015).
- Les financements des compétitions internationales (championnats d'Europe et championnats du monde de Lyon) seront étalés sur 2 ans avec mise place d'une provision. Les procédures financières ont été modifiées en conséquence.
- L'Université du Bridge est confiée à Jean-Pierre Desmoulins.
- La participation au Téléthon est relancée.
- La FFB souhaite envoyer l'As de Trèfle aux scolaires.
- Le partenariat Golf-Bridge fonctionne dans certains comités. Il est difficile à mettre en place en Alsace.

• Ethique

- la sanction de suspension est de 10 ans (au lieu de 5 ans) au maximum.
- La création d'une commission des litiges de 3 à 5 membres est obligatoire dans chaque club. Elle a pour but de traiter les incidents comportementaux dans les clubs. La procédure applicable est celle de la CRED.
- Les sanctions prévues sont la relaxe, l'avertissement, le blâme, l'exclusion temporaire avec ou sans sursis, l'exclusion définitive.

2. Personnel

• Mutuelle Complémentaire

Les employés doivent adhérer à la mutuelle complémentaire de leur employeur. Ils ne peuvent conserver leur mutuelle que dans la condition que ce soit une mutuelle obligatoire de l'entreprise de leur conjoint. Il est également prévu que l'employeur peut participer à hauteur de 50% du coût de la mutuelle. Il y aurait lieu alors de considérer cette participation comme un avantage en nature pour l'employé, donc montant imposable.

Le comité n'ayant pas de mutuelle, le bureau exécutif se demande s'il n'est pas plus simple de rejoindre la mutuelle de la FFB. Les tarifs des mutuelles sont toujours dégressifs suivant le nombre de personnes couvertes.

• Rémunérations

- Les augmentations de salaire des employés au 1^{er} janvier 2016 ont été décidées.
- Les primes de Noël ont été fixées. Elles seront versées avec les salaires de novembre.
- La rémunération des arbitres passera à 105 €/séance pour la nouvelle saison. La duplication des données sera de 0,30 €.

3. Gestion

• Agenda

- Le partenariat avec Cora a été renouvelé pour 2016 à hauteur de 3 000 €.
- Les avantages procurés par la licence seront publiés dans un prochain « Lien ».

- **Gestion des stocks** : La mise en place de la caisse enregistreuse a été retardée, le programme pour établir le rapport de gestion ayant posé problème.

4. Lyon 2017

Des tournois par paires 3^{ème} et 2^{ème} séries auront lieu en parallèle. Chaque comité pourrait être représenté par une ou deux paires. La FFB souhaite également ouvrir cet événement aux scolaires et aux handicapés.

5. Tournois

• Tournois caritatifs

- Les clubs peuvent s'inscrire sur le site de la FFB aux tournois du Téléthon.
- Le tournoi de la WIZO aura lieu le 24 janvier 2016.
- le comité aimerait également organiser un tournoi au profit de la Croix Rouge. Pour l'instant il n'y a plus de date disponible au calendrier.

• Stage de Printemps

Cédric Lorenzini animera un stage de niveau « compétition » les 1^{er} et 2 mars 2016. Il comprendra 4 modules d'enseignement et 2 tournois courts.

Les tarifs sont de 30 €/module ou 100 € pour les 4. Le repas de midi (environ 10 €, fourni par un traiteur) peut être pris sur place. Pour participer au repas il est obligatoire de s'inscrire auparavant.

6. Administratif

- Concernant le DUER (Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels), le bureau se renseignera auprès de l'Inspection du Travail.

- Le taux de renouvellement des licences « bienvenue » attribuées en Alsace en 2014/2015 sera calculé. Les licenciés n'ayant pas renouvelé leur licence seront contactés afin de connaître le(s) motif(s) du non-renouvellement.

7. Scolaires et Développement

- scolaires : A Notre-Dame de Sion, une présentation de l'activité « bridge » a été faite aux 11 classes de 6^{ème} et 5^{ème}. On devrait compter sur 80 élèves en 1^{ère} année et 15 en 2^{ème} année.

Des établissements arrêtent l'activité : Saint-Etienne, Pasteur...

D'autres devraient commencer : Ittenheim, et la Doctrine Chrétienne. Ce dernier établissement présente l'avantage d'accueillir des classes de la 6^{ème} à la terminale, ce qui pourrait assurer une continuité scolaire-cadet.

- Université : on en reste toujours au statu quo.

- L'enseignement suit son cours. Un simultané national des élèves a lieu une fois par mois. Le CFEB (Championnat de France des Ecoles de Bridge) est également au programme.

8. Trésorerie

Après versement des salaires d'octobre et paiement des factures et charges en cours il restera environ 15 000 € sur le compte courant. Une partie sera virée sur le livret A « associations » qui sera alors au plafond. Le trésorier cherche un autre placement auprès d'une banque pour ne pas laisser de sommes trop importantes sur le compte courant.

9. Compétitions

- Victime de son succès, le club de Strasbourg-Ouest a demandé de délocaliser son tournoi comptant pour le Challenge du Comité du 11 novembre à la Maison du Bridge. Les inscriptions ont été rouvertes. Le bar sera tenu par le personnel du comité jusqu'à la fin du tournoi.

- Le premier tour du 4 senior mixte promotion a été supprimé (3 équipes seulement dans le Haut-Rhin).

- Le directeur des compétitions rappelle une fois de plus qu'il est impératif d'appeler l'arbitre dès qu'il y a suspicion d'erreur à la table.

La séance est levée à 12h15.